

Les fiches de risques



1.
Risques de chute
de plain-pied



2.
Risques de chute
de hauteur



3.
Risques liés aux circulations
internes



4.
Risque routier



5.
Risques liés à l'activité physique



6.
Risques liés à la manutention
mécanique



7.
Risques liés aux produits,
aux émissions et aux déchets



8.
Risques liés aux agents
biologiques



9.
Risques liés aux équipements
de travail



10.
Risques liés aux effondrements
et aux chutes d'objets



11.
Risques et nuisances liés au bruit



12.
Risques liés aux ambiances
thermiques



13.
Risques d'incendie, d'explosion



14.
Risques liés à l'électricité



15.
Risques liés à l'éclairage



16.
Risques liés aux rayonnements

17.
Les autres risques



Risques de chute de plain-pied

Ce sont des risques d'accident qui résultent du contact brutal d'une personne avec le sol ou un objet (un appareil, un meuble, une machine...) au cours de la chute.

Ce sont les risques les plus fréquents et qui sont présents dans toutes les entreprises.

À titre d'exemples

- sol glissant : produits répandus (eau, huile, gazole, détritiques...), conditions climatiques (feuilles, neige, verglas...) ;
 - sol inégal : petite marche, estrade, rupture de pente... ;
 - sol défectueux : revêtement dégradé, aspérité, trou, dalle descellée... ;
 - passage étroit ou longeant des zones dangereuses : partie saillante... ;
 - passage encombré par l'entreposage d'objets divers : tuyau flexible, rallonge électrique, cartons, palettes... ;
 - etc.
-
- organisez la circulation des personnes dans l'enceinte de votre établissement ;
 - supprimez les zones dangereuses : utilisation de revêtements de sol antidérapant, suppression des inégalités du sol, élargissement des passages... ;
 - entretenez vos sols : nettoyage périodique et immédiatement en cas d'épandage de produit, réparation des parties défectueuses... ;
 - maintenez dégagés les passages ; les signalez et les éclairez ;
 - etc.

Recherchez vos situations dangereuses par aire de poste de travail, allée de circulation.

Vous maîtrisez vos risques si, par exemple, vous...

POUR EN SAVOIR PLUS...

Conception des lieux de travail.
Démarches, méthodes et connaissances techniques **ED 718**

Le guide de la circulation en entreprise **ED 800**



Risques de chute de hauteur

Ce sont des risques d'accident qui résultent du contact brutal d'une personne avec le sol ou un objet (un appareil, un meuble, une machine...) au cours de la chute.

Ce sont des risques dont les conséquences peuvent être très graves, d'autant plus que le dénivelé est grand.

Recherchez vos situations dangereuses par aire de poste de travail, allée de circulation.

Vous maîtrisez vos risques si, par exemple, vous...

À titre d'exemples

- zone présentant des parties en contrebas : escalier, passerelle, quai, fosse, cuve, trémie, trappe de descente... ;
 - accès à des parties hautes : armoire, étagère, élément élevé de machine, éclairage, toiture, bâche et dôme de camion... ;
 - utilisation de dispositifs mobiles : échelle, escabeau, échafaudage... ;
 - utilisation de moyens de fortune : chaise, carton, empilement d'objets divers, rack de stockage... ;
 - etc.
-
- supprimez les zones avec différences de niveaux et les accès en hauteur : ainsi pour les camions, par l'installation d'un système de bâchage depuis le sol... ;
 - mettez en place des protections : main courante, garde-corps (lisse, sous-lisse et plinthe), barrière écluse, filet de retenue... ;
 - formez le personnel pour assurer une utilisation correcte des dispositifs mobiles et une vérification régulière de leur solidité... ;
 - faites porter des protections individuelles : harnais... ;
 - etc.

POUR EN SAVOIR PLUS...

Conception des lieux de travail. Démarches, méthodes et connaissances techniques
ED 718



Risques liés aux circulations internes

Ce sont des risques d'accident résultant du heurt d'une personne par un véhicule (motocyclette, voiture, camion, chariot de manutention...) ou de la collision de véhicules entre eux ou contre un obstacle, au sein de l'entreprise. Ce sont des risques dont les conséquences peuvent être très graves, d'autant plus que l'énergie mise en jeu est importante (vitesse, masse...).

À titre d'exemples

- existence de zones de circulation communes aux piétons et aux véhicules : croisement... ;
 - voie de circulation dangereuse : étroite, en pente, encombrée, en mauvais état... ;
 - zone de manœuvre (chargement, demi-tour...) dangereuse (manque de visibilité...) ;
 - mauvais état des véhicules : freins, pneumatiques, direction, feux de signalisation... ;
 - etc.
-
- établissez des règles pour la circulation interne des véhicules, leurs manœuvres... ;
 - signalez, éclairez et entretenez les voies de circulation, les aires de manœuvre... ;
 - entretenez périodiquement vos véhicules ;
 - les réparez immédiatement en cas de défaillance ;
 - etc.

Recherchez vos situations dangereuses par voie ou zone de circulation et par véhicule.

Vous maîtrisez vos risques si, par exemple, vous...



Risque routier

C'est un risque d'accident de circulation lié au déplacement d'un salarié réalisant une mission pour le compte de son entreprise.

C'est un risque dont les conséquences peuvent être très importantes et qui est présent dans la quasi-totalité des entreprises.

*Recherchez
vos situations
dangereuses
par véhicule,
par trajet.*

*Vous maîtrisez
vos risques
si, par exemple,
vous...*

À titre d'exemples

- les contraintes liées à l'organisation du travail et des déplacements : dispersion des lieux de travail, éloignement des chantiers, changement fréquent du lieu de travail, rémunération à la course, pression du temps... ;
 - des véhicules défectueux (pneus sous-gonflés, état des freins...), insuffisamment équipés (absence d'ABS, climatisation...), mal aménagés (produits transportés...), inadaptés à la tâche à réaliser... ;
 - des contraintes de communication : usage de moyens de communication pendant la conduite (téléphone portable, CB), utilisation du véhicule comme un bureau mobile, lecture de cartes routières... ;
 - etc.
-
- organisez le travail de façon à éviter ou limiter les déplacements en recourant à des moyens alternatifs : téléconférences, audioconférences... ;
 - utilisez des moyens de déplacement plus sûrs (train...) et empruntez des itinéraires plus sûrs (autoroutes...) ;
 - planifiez les déplacements et les autres activités en vue de donner au conducteur le temps nécessaire pour conduire en sécurité ;
 - vous assurez que les véhicules utilisés sont aménagés et équipés pour les déplacements routiers, de façon à permettre des déplacements sûrs, et qu'ils sont maintenus en bon état de fonctionnement ;
 - prenez des mesures pour éviter l'usage du portable pendant la conduite, même avec le kit « mains libres » : messagerie avec message adapté, contact téléphonique à horaire programmé... ;
 - etc.

POUR EN SAVOIR PLUS...

Risque routier encouru par les salariés.
Comprendre pour agir. Guide d'évaluation ED
877



Risques liés à l'activité physique

Ce sont des risques d'accident et/ou de maladie professionnelle au niveau du tronc, des membres supérieurs et inférieurs consécutifs à des postures contraignantes, des efforts physiques intenses et/ou répétitifs, à des écrasements, à des chocs. Ce sont des risques très fréquents et présents dans la majorité des entreprises. Les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont les maladies professionnelles les plus répandues en France.

À titre d'exemples

- manutention de charge de masse unitaire élevée et/ou effectuée de façon répétitive et à cadence élevée ;
 - manutention difficile, contraintes posturales liées à une charge de grande dimension, des arêtes vives ;
 - manutention dans un environnement particulier : température élevée ou basse ;
 - tâches imposant des gestes répétitifs associés à des contraintes posturales et/ou des efforts importants : découpage de viande, montage en série de matériels ;
 - travaux imposant le maintien prolongée d'une posture : travail sur écran, travaux d'horlogerie, joaillerie (précision) ;
 - etc.
-
- organisez les postes de travail pour supprimer ou diminuer les manutentions ;
 - utilisez des moyens de manutention : transpalette, chariot à roulettes, table élévatrice, quai de chargement, hayon élévateur, moyens de préhension (poignées, ventouses, bacs) ;
 - organisez le travail de manière à limiter les situations de stress et laisser de l'autonomie (intégrer des moments de repos) ;
 - aménagez et organisez les postes de travail de manière à limiter la répétitivité gestuelle, les contraintes posturales et les efforts ;
 - formez le personnel pour qu'il soit conscient des risques et participe à la recherche et la mise en œuvre de moyens de prévention ;
 - etc.

Recherchez vos situations dangereuses par poste de travail fixe ou mobile.

Vous maîtrisez vos risques si, par exemple, vous...

POUR EN SAVOIR PLUS...

Méthode d'analyse des manutentions manuelles **ED 776**

Comment améliorer vos manutentions.

160 réalisations d'entreprises **ED 814**

Conception et aménagement des postes de travail **ED 79**

Les troubles musculo-squelettiques du membre supérieur **ED 797**



Risques liés à la manutention mécanique

Ce sont des risques d'accident qui sont liés à la circulation des engins (collision, dérapage, écrasement), ou à la charge manutentionnée (chute, heurt, renversement), ou au moyen de manutention (rupture, défaillance).

Ce sont des risques dont les conséquences peuvent être très graves, d'autant plus que les énergies mises en jeu sont grandes.

Recherchez vos situations dangereuses par moyen de manutention et allée de circulation.

Vous maîtrisez vos risques si, par exemple, vous...

À titre d'exemples

- utilisation d'un moyen de manutention inadapté à la tâche à effectuer, ou dans des conditions non prévues ;
 - conduite sans visibilité suffisante dans des allées ou des zones de manœuvre exigües, à une vitesse excessive... ;
 - instabilité du moyen de manutention : mauvais état du sol, charge mal répartie ou de masse trop élevée... ;
 - instabilité de la charge : arrimage absent ou insuffisant, rupture du système de maintien en hauteur... ;
 - etc.
-
- possédez des moyens de manutention et des accessoires conformes à la réglementation ;
 - utilisez ceux-ci selon les prescriptions du fournisseur ;
 - vérifiez régulièrement leur état ;
 - limitez leurs usages au personnel formé et reconnu apte ;
 - etc.

POUR EN SAVOIR PLUS...

Conception des lieux de travail.
Démarches, méthodes et connaissances techniques **ED 718**

Chariots automoteurs de manutention.
Choix et utilisation **ED 812**



Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets

Ce sont des risques d'infection, d'intoxication, d'allergie, de brûlure... par inhalation, ingestion ou contact cutané de produits mis en œuvre ou émis sous forme de gaz, de particules solides ou liquides. Dans certaines conditions, c'est un risque de maladies professionnelles.

Ce sont des risques fréquents dans certaines activités professionnelles.

À titre d'exemples

- utilisation de produits dont l'étiquetage figure ci-contre ;
- émission de gaz (appareil de chauffage...), d'aérosol (vapeur d'huile chaude...) ;
- émission de poussières : métalliques, de ciment, de farine, de sciure de bois... ;
- émission de fumées : soudure, gaz d'échappement... ;
- etc.

- remplacez un produit par un autre moins dangereux ;
- limitez les manipulations de produit : capotage, diminution des quantités... ;
- captez les produits émis (captation à la source, cabine, hotte...) ou ventilez les locaux ;
- prenez en compte le traitement, le stockage et l'évacuation des déchets ;
- faites porter des protections individuelles : protection respiratoire, gants, lunettes... ;
- informez le personnel des précautions d'emploi : fiche de données de sécurité... ;
- etc.

Recherchez vos situations dangereuses par poste de travail et lieu de stockage.



Voir la liste des symboles de danger après cette série de fiches.

Vous maîtrisez vos risques si, par exemple, vous...

POUR EN SAVOIR PLUS...

Stockage et transvasement des produits chimiques dangereux **ED 753**

Déchets dangereux dans l'entreprise. Pensez sécurité ! **ED 824**

Produits dangereux. Guide d'évaluation des risques **ED 1476**



Risques liés aux agents biologiques

Ce sont des risques d'infection, d'allergie ou d'intoxication résultant de la présence de microorganismes (bactéries, virus, moisissures...). Le mode transmission peut se faire par inhalation, par ingestion, par contact, ou par pénétration suite à une lésion.

Ce sont des risques qui peuvent avoir des conséquences très graves dans certaines professions.

Recherchez vos situations dangereuses par poste de travail.

Vous maîtrisez vos risques si, par exemple, vous...

À titre d'exemples

- travail de laboratoire sur des micro-organismes : virus, bactérie, parasite, champignon... ;
 - travail en contact avec des animaux ;
 - contact avec des produits contaminés solides (déchets...), liquides (eaux usées...) ou en aérosol (liquide de refroidissement...) ;
 - travail en contact avec des produits agroalimentaires ;
 - soins aux personnes en milieu hospitalier, à l'infirmerie... ;
 - etc.
-
- assurez une ventilation correcte des locaux ;
 - informez le personnel des précautions et règles d'hygiène à respecter ;
 - faites signaler et soigner correctement et rapidement toutes les blessures, même les petites ;
 - assurez une bonne gestion de vos déchets à risques infectieux ;
 - fournissez les moyens matériels de respecter les consignes d'hygiène (sanitaires, vestiaires doubles...) ;
 - faites utiliser des moyens de protection (postes de sécurité microbiologique) ou faites porter des protections respiratoires, des lunettes ou un écran facial, des gants... ;
 - etc.

POUR EN SAVOIR PLUS...

Risques biologiques en milieu de travail
ED 5002

Les agents biologiques ED 117

Maîtrise des risques biologiques en laboratoires de microbiologie TC 89

Responsables d'abattoir. Pourquoi et comment évaluer les risques biologiques ED 848

Centre d'équarrissage. Pourquoi et comment évaluer les risques biologiques ED 890



Risques liés aux équipements de travail

Ce sont des risques d'accident causés par l'action mécanique (coupure, perforation, écrasement...) d'une machine, d'une partie de machine, d'un outil portatif ou à main.

Ce sont des risques fréquents dans certaines activités professionnelles.

À titre d'exemples

- partie mobile (organe de transmission, pièce, outil...) accessible au personnel ;
 - fluide (liquide sous pression, gaz...) ou matière (copeaux, poussières...) pouvant être projetés ;
 - utilisation d'outils tranchants : couteaux, hachoirs, cutters, scies... ;
 - non-consignation⁽¹⁾ d'une machine lors de sa réparation ou de sa maintenance ;
 - etc.
-
- avez des machines et des outils conformes à la réglementation ;
 - utilisez ceux-ci selon les prescriptions du fournisseur ;
 - utilisez un dispositif de protection des parties tranchantes des outils (étui, emplacement aménagé...) dès qu'ils ne sont plus employés ;
 - formez le personnel ;
 - faites porter des équipements de protection individuelle : lunettes, gants... ;
 - etc.

Recherchez vos situations dangereuses par machine, outil portatif et outil à main.

Vous maîtrisez vos risques si, par exemple, vous...

POUR EN SAVOIR PLUS...

Principales vérifications périodiques **ED 828**

Conception des équipements de travail et des moyens de protection **ED 804**

Sécurité des machines et des équipements de travail. Moyens de protection contre les risques mécaniques **ED 807**

(1) La consignation est l'ensemble des dispositions qui mettent et maintiennent en sécurité (si possible par un moyen physique) une machine de façon qu'un changement d'état (remise en état de marche, la fermeture d'un circuit électrique, l'ouverture d'une vanne...) soit impossible sans l'action volontaire de tous les intervenants.



Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets

Ce sont des risques d'accidents qui résultent de la chute d'objets provenant de stockage, d'un étage supérieur... ou de l'effondrement de matériau.

Ce sont des risques fréquents dans certaines activités professionnelles.

À titre d'exemples

Recherchez vos situations dangereuses par aire de stockage, zone de fouilles.

Vous maîtrisez vos risques si, par exemple, vous...

- objets stockés en hauteur : racks de stockage, étagères, dessus d'armoire... ;
 - objets empilés sur une grande hauteur, matériaux en vrac... ;
 - travaux effectués simultanément à des hauteurs ou étages différents : caillebotis, échafaudage, toiture... ;
 - travaux effectués dans des tranchées, des puits, des galeries... non étayés ;
 - etc.
-
- organisez les stockages : emplacement réservé, mode de stockage adapté aux objets, largeur des allées compatible avec les moyens de manutention utilisés... ;
 - limitez la hauteur de stockage en tenant compte des caractéristiques des objets et de leur emballage ;
 - installez des protections pour retenir les chutes d'objets, les matériaux qui peuvent s'effondrer... ;
 - faites porter des protections individuelles : casque... ;
 - etc.



Risques et nuisances liés au bruit

Ce sont des risques d'accident générés par l'inconfort, l'entrave à la communication orale et la gêne lors de l'exécution de tâches délicates.

Ce sont également des risques de maladie professionnelle dans le cas de longue exposition : la surdité est irréversible. Ce sont des risques fréquents dans certaines activités professionnelles.

À titre d'exemples

- bruit émis de façon continue par des machines, des compresseurs, des outils, des moteurs, des haut-parleurs, des imprimantes... ;
- bruit impulsionnel causé par des machines et des outils travaillant par chocs, échappements d'air comprimé, des signaux sonores... ;
- etc.

Recherchez vos situations dangereuses par poste de travail.

Vous maîtrisez vos risques si, par exemple, vous...

- supprimez les sources de bruits, limitez leur intensité ou les temps d'exposition du personnel ;
- disposez les installations, les appareils bruyants dans des locaux séparés et isolés ;
- installez des protections : capotage, caisson, cabine, traitements acoustiques des parois des locaux... ;
- faites porter des équipements de protection individuelle : casque antibruit, bouchon d'oreille... ;
- etc.



Risques liés aux ambiances thermiques

Ce sont des risques d'atteintes à la santé (malaises, fatigue, inconfort) si les conditions thermiques sont inadaptées.

À titre d'exemples

- température inadaptée : un travail de bureau nécessite une température plus élevée qu'un travail à activité physique intense ;
- poste de travail exposant le salarié aux intempéries, à des courants d'air... ;
- ambiance chaude : proximité de matériel (four...) ou de matériau à température élevée, de vitres exposées au soleil... ;
- ambiance froide : chambre frigorifique, activité liée au travail de la viande... ;
- etc.

Recherchez vos situations dangereuses par poste de travail.

Vous maîtrisez vos risques si, par exemple, vous...

- installez un chauffage adapté à l'activité physique et, si possible, réglable par le personnel ;
- assainissez les locaux en limitant la vitesse de l'air au niveau du personnel, en contrôlant son humidité... ;
- aménagez des pauses dans un lieu tempéré pour le personnel travaillant en ambiance très chaude ou très froide ;
- fournissez des équipements de protection individuelle adaptés ;
- etc.

POUR EN SAVOIR PLUS...

Conception des lieux de travail.
Démarches, méthodes et connaissances techniques **ED 718**



Risques d'incendie, d'explosion

Ce sont des risques d'accident (brûlure, blessure) consécutifs à un incendie ou à une explosion.

Ce sont des risques dont les conséquences peuvent être graves et qui sont présents dans toutes les entreprises.

À titre d'exemples

- utilisation de produits dont l'étiquetage figure ci-contre et de produits inflammables (gaz de ville, bois, papier...) ;
- création d'atmosphère explosive avec l'air : gaz de ville, gaz de fermentation, produit volatil (solvant, bombe aérosol...), poussières (bois, farine...) ;
- mélange de produits incompatibles ou stockage dans leur proximité ;
- etc.

- remplacez un produit par un autre moins dangereux ;
- supprimez la proximité des sources d'énergie : flamme, cigarette, poste de soudure... ;
- installez des protections : local isolé, mur et porte coupe-feu... ;
- installez des moyens de détection et d'alarme ;
- installez des moyens d'extinction adaptés : sprinklers, extincteurs, couverture anti-feu... ;
- établissez des plans d'intervention (consigne d'incendie, exercice avec les pompiers...) et d'évacuation (issue de secours...) ;
- etc.



Recherchez vos situations dangereuses par poste de travail et lieu de stockage.

Voir la liste des symboles de danger après cette série de fiches.

Vous maîtrisez vos risques si, par exemple, vous...

POUR EN SAVOIR PLUS...

Incendie et lieux de travail **ED 789**

Éléments pour la rédaction des consignes pour le cas d'incendie dans un établissement **ED 541**



Risques liés à l'électricité

Ce sont des risques d'accident (brûlure ou électrocution) consécutifs à un contact avec un conducteur électrique ou une partie métallique sous tension (le retour se faisant par le sol ou par un élément relié au sol), ou avec deux conducteurs à des potentiels différents.

Ce sont des risques dont les conséquences peuvent être graves et qui sont présents dans toutes les entreprises.

À titre d'exemples

- conducteur nu accessible au personnel : armoire électrique non fermée à clé, ligne électrique aérienne... ;
- matériel défectueux : coupure de la liaison avec la terre, câble d'alimentation d'appareil portatif ou rallonge détériorée... ;
- non-consignation¹ d'une installation électrique lors d'une intervention : réparation, maintenance, modification... ;
- etc.

Recherchez vos situations dangereuses par installation, par machine et par outil à alimentation électrique.

Vous maîtrisez vos risques si, par exemple, vous...

- faites réaliser vos installations électriques par un personnel qualifié, avec un matériel approprié et selon les règles de l'art ;
- contrôlez périodiquement vos installations électriques ;
- informez le personnel du risque électrique : signalisation des zones dangereuses, affiche de secours aux électrocutés... ;
- etc.

POUR EN SAVOIR PLUS...

Accidents d'origine électrique **ED 325**

Protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques **ED 723**

(1) La consignation consiste à séparer la partie d'installation de toute source possible d'énergie électrique, à condamner en position d'ouverture les dispositifs assurant le sectionnement et à vérifier l'absence de tension.



Risques liés à l'éclairage

Ce sont des risques d'atteintes à la santé (fatigue et gêne) si l'éclairage est inadapté. Il est aussi un facteur relativement fréquent d'accident (chute, heurt...) ou d'erreur.

Exemple de situations dangereuses

- poste de travail insuffisamment éclairé pour l'activité exercée ;
- éclairage inadapté au travail nécessitant la perception des formes, des mouvements, des couleurs ;
- poste de travail présentant des zones éblouissantes : lampe nue, rayonnement du soleil, réflexion... ;
- zone de passage (allée, escalier...) peu ou pas éclairée ;
- poste de travail dont l'éclairage induit des postures contraignantes ;
- etc.

Recherchez vos situations dangereuses par poste de travail, zone de manœuvre, allée de circulation.

Vous maîtrisez vos risques si, par exemple, vous...

- adaptez l'éclairage en fonction des travaux effectués : travail à réaliser précis ;
- permettez le réglage individuel de l'éclairage ;
- assurez un éclairage naturel suffisant ;
- effectuez un entretien régulier : nettoyage des vitres, des lampes et luminaires, remplacement des lampes défectueuses ;
- installez des éclairages de secours ;
- etc.

POUR EN SAVOIR PLUS...

L'éclairage naturel **ED 82**

L'éclairage artificiel au poste de travail **ED 85**

Éclairage des lieux de travail.
Aide-mémoire juridique **TI 13**



Risques liés aux rayonnements

Ce sont des risques d'accident et d'atteintes plus ou moins graves à la santé pour certains rayonnements. Ils peuvent être émis par certains appareils ou provenir spontanément de matériaux.

À titre d'exemples

- utilisation d'appareils générateurs :
 - de rayonnements ionisants : appareil contenant des éléments radioactifs, source de rayons X...,
 - de rayonnements optiques : UV, laser, halogènes...,
 - de rayonnements électromagnétiques : installations électriques, radiocommunication, utilisations mettant en œuvre l'électricité...,
- utilisation de matériaux émettant des rayonnements : matières radioactives.

Recherchez vos situations dangereuses par poste de travail.

Vous maîtrisez vos risques si, par exemple, vous...

- Pour les rayonnements ionisants :
 - limitez au maximum le temps d'utilisation des appareils,
 - vous éloignez le plus possible des sources,
 - utilisez les moyens de protection adaptés,
 - confinez les matières radioactives,
 - assainissez les locaux de travail.
- Pour les rayonnements optiques :
 - limitez l'accès,
 - utilisez les filtres appropriés,
 - faites porter des lunettes adaptées aux rayonnements en cause.
- Pour les rayonnements électromagnétiques :
 - respectez une distance entre la source et l'utilisateur,
 - interposez des blindages.

POUR EN SAVOIR PLUS...

Champs et ondes électromagnétiques (0Hz-300Hz) ED 5004

Les lasers ED 5009

Site INRS Dossiers, risque physique